

Discours de Jacques Santer sur l'emploi en Europe (5 juin 1996)

Légende: Le 5 juin 1996, Jacques Santer, président de la Commission européenne, décrit devant le Parlement européen les objectifs du Pacte européen de confiance pour l'emploi adopté le jour-même par la Commission pour mieux lutter contre le chômage.

Source: Action pour l'emploi en Europe-Un pacte de confiance, Discours de M. Jacques Santer, président de la Commission européenne devant le Parlement européen, Bruxelles, le 5 juin 1996. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Commission européenne, [08.03.2005]. Speech/96/148. Disponible sur <http://europa.eu.int/en/comm/js/js050696.html>.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_jacques_santer_sur_l_emploi_en_europe_5_juin_1996-fr-7a37b8e4-fb89-46c6-b373-ee781809d726.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

ACTION POUR L'EMPLOI EN EUROPE UN PACTE DE CONFIANCE

Discours de M. Jacques Santer, président de la Commission européenne devant le Parlement européen, Bruxelles, le 5 juin 1996

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Je viens vous parler aujourd'hui d'un sujet de la plus haute priorité pour notre Union: la lutte contre le chômage. Plus précisément, je voudrais vous présenter aujourd'hui la communication que la Commission a adoptée ce matin et qui vise à concrétiser les idées que je vous ai présentées le 31 janvier dernier dans le cadre d'un Pacte européen de Confiance pour l'Emploi.

Mais, avant d'aborder ce thème, j'estime de mon devoir, vu la haute actualité du sujet, de vous informer de la décision de principe que la Commission a prise ce matin concernant le dossier de la BSE ou, plus communément appelé, le dossier "vaches folles".

Comme vous le savez, le Conseil des Ministres de l'Agriculture n'a pas été en mesure, lundi dernier, de statuer sur la proposition de la Commission de lever l'embargo sur les exportations britanniques de gélatine, de suif et de semence. En effet, le Conseil n'a trouvé ni la majorité qualifiée pour approuver cette décision, ni la majorité simple pour la rejeter. Selon les règles de notre comitologie, il revient maintenant à la Commission de prendre la décision et cela sur la base de sa propre proposition, qu'elle a d'ailleurs faite il y a plusieurs semaines, c'est-à-dire bien avant la politique de non-coopération britannique. C'est ce que la Commission a fait ce matin, fidèle à la ligne constante qu'elle a suivie depuis le début.

La décision de la Commission est pleinement et exclusivement basée sur les données scientifiques garantissant la protection de la santé et n'a rien à voir avec l'évolution politique malheureuse dont nous avons été victimes depuis peu et sur laquelle je reviendrai.

Je souligne que la décision prise par la Commission ce matin est une décision de principe étant donné que la période pendant laquelle le Conseil peut se prononcer sur cette question n'arrive à terme que dimanche prochain. La décision formelle de la Commission ne peut donc intervenir qu'immédiatement après, c'est-à-dire le 10 juin prochain. Quant à la mise en pratique de la décision, je vous rappelle qu'un certain nombre de conditions très strictes doivent être remplies pour assurer la protection de la santé. Ce sont des conditions relatives aux procédés de production, de contrôle et de surveillance, d'identification des entreprises autorisées à exporter. Dès que les autorités britanniques auront mis en place les dispositions requises et que la Commission aura pu en contrôler l'efficacité, la levée partielle de l'embargo sera un fait.

Ainsi la Commission a pris ses responsabilités. Elle continuera à le faire dans le but d'arriver le plus rapidement possible à une normalisation des échanges dans le secteur de la viande bovine avec le Royaume-Uni. Mais il ne fait aucun doute que les autorités britanniques gardent la principale responsabilité pour permettre à l'Union toute entière - car il s'agit d'un problème de l'Union et non pas uniquement du Royaume-Uni - d'avancer vers cette normalisation.

Ce message, je l'ai adressé hier lors de l'entretien que j'ai eu avec les Ministres britanniques des Affaires étrangères et de l'Agriculture, MM. Rifkind et Hogg. Ce contact a été constructif dans le sens que, pour la première fois, des éléments ont été mis sur la table par le côté britannique qui permettent d'envisager la formulation d'un programme-cadre menant, pas à pas, vers le rétablissement de la confiance des consommateurs, la stabilisation des marchés et, donc, la création des conditions nécessaires pour normaliser les échanges. Nous sommes convenus que M. Fischler et ses experts resteront en contact étroit avec les autorités britanniques pour concrétiser ces différents éléments et j'appelle de tous mes vœux que cette procédure nous mette sur une voie rapide vers des solutions.

Mais qui dit normalisation ne peut ignorer la situation extrêmement grave qui prévaut actuellement au

Conseil à cause de la politique d'obstruction manifeste et délibérée du Royaume-Uni. La Commission en a débattu de manière approfondie ce matin et elle exprime sa grande préoccupation devant les obstacles qui sont ainsi créés au bon fonctionnement de nos institutions. De telles attitudes n'ont pas de place dans une Union basée sur le droit et la solidarité qui, par définition, est réciproque. De telles attitudes sont contraires tant à l'esprit qu'à la lettre du Traité. Je me permets de citer l'Article 5 du Traité qui dit:

"Les Etats membres prennent toutes mesures générales ou particulières propres à assurer l'exécution des obligations découlant du présent Traité ou résultant des actes des institutions de la Communauté. Ils facilitent à celle-ci l'accomplissement de sa mission. Ils s'abstiennent de toutes mesures susceptibles de mettre en péril la réalisation des buts du présent Traité."

De telles attitudes ne profitent à personne. Elles aboutissent à des situations absurdes dans lesquelles le Royaume-Uni bloque des décisions qui ont toujours figuré parmi ses propres priorités: combat contre la fraude, simplification de la législation communautaire, lutte contre le racisme.

Il est donc du devoir de la Commission de lancer un pressant appel aux autorités britanniques pour qu'elles renoncent à cette politique et permettent aux institutions de faire leur travail. La Commission ayant pris ses responsabilités en levant partiellement l'embargo, elle s'attend de la part du Royaume-Uni à une désescalade immédiate de sa position conflictuelle. En l'absence d'une telle désescalade, le travail ultérieur concernant un cadre général de coopération pour arriver à une lutte efficace contre la BSE et, par conséquent, une levée ultérieure de l'embargo, risquerait d'être sérieusement affecté.

Mais, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, je ne voudrais pas préjuger du débat de fond que vous aurez demain sur ce sujet, débat auquel la Commission, en la personne de M. Fischler, participera et qui vous donnera tout renseignement complémentaire souhaité. Permettez-moi donc maintenant d'aborder le sujet principal de mon intervention d'aujourd'hui qui revêt une importance cruciale pour l'avenir de l'Europe. Je parle de l'emploi.

Ce matin, la Commission a eu un débat approfondi sur ses idées concernant l'emploi. Je suis dès lors heureux de vous présenter maintenant notre communication sous le titre "Action pour l'emploi en Europe - un Pacte de Confiance".

Quelle est notre approche ? Tout d'abord, il faut que l'Union fasse de l'emploi réellement une question d'intérêt commun. Il faut agir car, devant les chiffres accablants du chômage, ne rien oser constitue le risque le plus grand qui soit. Comment faire l'Europe d'un côté si, de l'autre, le tissu social se défait ? Le défi du chômage n'est pas seulement économique, il est aussi social et moral. Nous ne connaissons pas un sursaut de créativité et de dynamisme pour maintenir notre niveau de vie dans un monde ouvert si, par ailleurs, 15 à 20% de nos concitoyens restent hors jeu.

Il faut donc agir. Comment agir ? Le pacte que nous proposons aujourd'hui consiste à lancer une démarche collective impliquant les autorités publiques et les partenaires sociaux et définissant leurs engagements respectifs dans une stratégie globale et coordonnée. Chacun doit prendre ses responsabilités. Chacun doit prendre des engagements concrets à son niveau.

Nous pouvons partir d'un constat: la stratégie développée dans le Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi de 1993 est bonne, mais sa mise en œuvre doit être améliorée. Il faut passer à la vitesse supérieure. Pour ce faire, le Pacte définit un triple objectif:

- mobiliser tous les acteurs concernés dans une véritable stratégie pour l'emploi,
- mieux valoriser l'effet multiplicateur européen,
- inscrire la lutte contre le chômage dans une vision à moyen et long terme de la société.

Les mesures ponctuelles sont louables, mais inefficaces ou socialement inacceptables. Les citoyens quant à

eux attendent des gouvernants qu'ils anticipent les changements qui dessinent la société de demain. Dans ce contexte, l'Europe dispose d'atouts considérables, mais le potentiel du processus d'intégration n'est pas encore utilisé de façon optimale. Ceci est le cas sur le plan macro-économique, pour le marché intérieur, pour les systèmes d'emploi et pour les politiques structurelles européennes, les quatre domaines qui forment le cadre auquel s'applique le Pacte de Confiance proposé par la Commission. Un mot sur chacun de ces domaines.

D'abord, le cadre macro-économique. Pour créer des emplois, la croissance est indispensable. Mais pas n'importe quelle croissance. Elle doit être soutenable et fondée sur la stabilité monétaire et une politique financière saine. En ce sens, la monnaie unique est l'alliée des générations futures. Aujourd'hui, il existe un large consensus entre les autorités politiques et les partenaires sociaux sur la voie à suivre. Il faut donc tenir le cap mais, en même temps, développer un certain nombre de pistes pour renforcer et affiner la stratégie. Ainsi, il faut accentuer l'effort de consolidation budgétaire, et cela d'une manière favorable à l'emploi. Cet effort relève évidemment de la compétence nationale. Mais la Commission estime que trois principes devraient guider cette consolidation:

- les réductions de dépenses sont préférables aux augmentations d'impôts,
- il faut privilégier des mesures actives d'emploi par rapport aux dépenses passives d'assurance-chômage,
- l'impôt sur le travail a augmenté de 20% entre 1980 et 1993 alors que celui sur les autres facteurs de production a baissé de 10%. Il convient de corriger cette tendance qui joue au détriment de l'emploi.

Je l'ai déjà dit, la monnaie unique est l'alliée des générations futures, et ceci notamment à travers les programmes de convergence et leur effet déjà visible d'assainissement. Mais il faut que les Etats membres actualisent leurs programmes et qu'ils fassent mieux ressortir la cohérence entre les mesures nationales en faveur de la convergence et la promotion de l'emploi. Il faut, en outre, que cette cohérence soit évaluée au niveau de l'Union et que le Conseil puisse émettre des recommandations plus spécifiques dans le contexte des grandes orientations de politique économique.

Les pistes énumérées visent aussi le renforcement de notre compétitivité. Nous avons un autre atout de compétitivité: c'est le marché intérieur. Nous devons en exploiter pleinement le potentiel.

Soyons honnêtes: le marché intérieur reste incomplet ou inégalement réalisé. Il est temps de le compléter. Trop de chantiers sont ouverts depuis trop longtemps, trop d'obstacles continuent à entraver l'action des entreprises. En même temps, les bénéfices du marché intérieur sont inégalement répartis. Les petites et moyennes entreprises ont plus de mal à en exploiter tout le potentiel que les grands opérateurs économiques.

La Commission propose d'agir dans quatre directions:

- compléter et mieux mettre en œuvre le marché intérieur;
- améliorer l'environnement compétitif global de l'Europe;
- mieux aider les petites et moyennes entreprises;
- améliorer l'accès de nos entreprises au marché mondial.

Pour être clair, un certain nombre de choses doivent être faites avant la fin de l'année 1996. Trois mesures particulièrement prioritaires sont bloquées depuis des années:

- le statut de la société européenne, dont l'absence coûte 30 milliards d'Ecus par an à l'économie européenne;
- le cadre légal pour les inventions biotechnologiques, dont l'absence décourage les investissements dans ce secteur de pointe;

- le marché intérieur de l'électricité, dont l'absence nous impose de sérieux désavantages concurrentiels.

Il faut adopter ces mesures avant la fin de 1996. Mais il ne suffit pas d'adopter des directives. Il faut aussi qu'elles soient transposées en lois nationales. Or, la situation est particulièrement préoccupante dans certains secteurs-clés. Je souhaite que tous les Etats membres concernés s'engagent à soumettre, avant la fin de 1996, à leurs Parlements les textes de transposition des directives dans les domaines des marchés publics, des services d'investissements, de l'assurance, de la propriété intellectuelle et du droit des sociétés.

Les contraintes administratives et réglementaires qui subsistent en Europe entraînent un coût qui dépasse 100 milliards d'Ecus par an, particulièrement au détriment des PME. Nous avons entrepris une initiative visant à simplifier la législation. Nous allons l'étendre.

Combien de fois n'a-t-il pas été souligné au plus haut niveau que l'achèvement de nos infrastructures est essentiel pour renforcer notre compétitivité ? Combien de fois les chefs d'Etat et de gouvernement n'ont-ils pas chanté les louanges des réseaux transeuropéens ? Je demande que ces bonnes paroles soient suivies de faits et que, une fois pour toutes, on tranche sur les propositions de financements complémentaires faites par la Commission.

Je l'ai dit, il faut mieux aider nos entreprises et notamment les PME. L'adoption avant la fin de l'année du nouveau programme d'action PME montrerait que nos gouvernements poursuivent sérieusement cet objectif. Par ailleurs, le niveau des aides d'Etat s'élève par an à plusieurs dizaines de milliards d'Ecus dans l'Union. Il faut réexaminer comment ces aides peuvent au mieux, tout en garantissant une concurrence loyale, contribuer à la création d'emplois durables.

Renforcer notre compétitivité, c'est essentiel. Encore faut-il que nos entreprises compétitives aient un accès loyal aux marchés d'exportation. Il faut faire du commerce un outil pour l'emploi. Cela requiert le renforcement du système multilatéral, l'accès au marché, la défense de la propriété intellectuelle et la réforme de la politique commerciale commune. Voilà nos champs d'action pour les tout prochains mois.

Je vous ai tracé ainsi les grandes lignes de l'action pour l'emploi dans les domaines du cadre macro-économique et du marché intérieur. J'en viens maintenant au troisième volet de la communication de la Commission, qui est sans doute le plus délicat et le plus difficile. Il porte sur la réforme des systèmes d'emploi dans chacun de nos pays.

Bien sûr, je le souligne à nouveau, l'essentiel de la tâche incombe aux gouvernements, aux administrations nationales, aux partenaires sociaux. Mais l'Union a son rôle à jouer comme l'a démontré le Conseil européen d'Essen en traçant le cadre commun pour les réformes structurelles du marché du travail sous forme de cinq priorités d'action.

Une procédure de suivi de la mise en œuvre de ces cinq priorités a été adoptée à travers les programmes nationaux multiannuels. Cette procédure jette un pont entre la coordination macro-économique d'ensemble et les perspectives d'emploi et de chômage. Dans le cadre du Pacte de confiance, nous proposons que cette procédure soit renforcée par des recommandations du Conseil et de la Commission susceptibles d'inspirer, par exemple, la mise en œuvre des Fonds structurels. Cette procédure de suivi devra être définitivement établie dans les institutions de l'Union à l'occasion de la Conférence intergouvernementale.

L'analyse des programmes multiannuels des Etats membres nous amène à définir deux objectifs dans notre communication:

- il faut mieux activer les politiques nationales d'emploi;
- il faut ouvrir les grands chantiers de l'avenir du travail.

Pour activer les politiques nationales d'emploi, nous recommandons de réformer les systèmes administratifs d'emploi, par exemple en simplifiant les aides à l'embauche ou à la création de micro-entreprises. Nous recommandons de mobiliser les acteurs locaux, par exemple par une décentralisation des systèmes d'emploi, par la promotion des initiatives locales de développement et d'emploi. Nous recommandons des initiatives communes des partenaires sociaux sur l'insertion des jeunes et de s'inspirer sur des programmes comme Leonardo et Youth-Start pour développer de nouvelles initiatives. Nous recommandons enfin qu'on développe des orientations communes sur l'avenir de la protection sociale par une mise en cohérence de la fiscalité directe et des revenus de remplacement.

Concernant les grands chantiers de l'avenir, le Pacte explore les voies nouvelles de l'organisation du travail et l'éducation/formation comme leviers d'accès à l'emploi. Quelques mots-clés dans ce contexte. Cadre conventionnel européen pour l'organisation et la flexibilité du travail - il faut que les partenaires sociaux s'y engagent. Les conséquences pour le travail de la société de l'information - il faut s'en occuper. Education et formation: plusieurs actions à entreprendre au niveau de l'accès et de la validation des compétences. Nous sommes notamment partisans de l'élaboration d'un statut européen de l'apprenti et d'un programme Erasmus de l'apprentissage.

J'en arrive au quatrième et dernier volet de notre communication. Les politiques structurelles européennes doivent être prioritairement mises au service de l'emploi. Trois quarts des montants initialement programmés pour ces politiques sur la période 1994-1999 - 170 milliards d'Ecus - doivent encore être engagés par les Etats membres et les régions. Il existe donc des marges de manœuvre importantes. Elles doivent être utilisées. Il revient aux Etats membres, aux régions, aux collectivités locales et aux partenaires économiques et sociaux de prendre leurs responsabilités et d'utiliser ces marges pour accroître l'impact des politiques structurelles sur l'emploi.

Pour sa part, la Commission souhaite que les Etats membres s'engagent à consacrer à l'emploi les 5,5 milliards d'Ecus pour la période 1996-1999 découlant de l'application du déflateur à l'ensemble des programmes et des objectifs des politiques structurelles. Par ailleurs, elle propose d'allouer les 8 milliards d'Ecus disponibles pour la programmation de l'objectif 2 sur la période 1997-1999 à des actions de reconversion conduisant au maintien de l'emploi et à la création d'emplois nouveaux dans les régions concernées. La Commission décidera les nouveaux programmes de l'objectif 2 sur cette base.

Une échéance se présente dès le mois prochain avec la révision à mi-parcours des programmes des actions structurelles relatifs aux objectifs 1, 3, 4 et 5b. Nous souhaitons que les Etats membres s'engagent à cette révision à la lumière de l'évaluation de l'impact des programmes sur l'emploi. Début 1997, la Commission décidera la révision du programme en tenant compte de cet impact.

Nous devons nous choisir dans l'application des Fonds structurels des priorités au service de l'emploi. C'est ainsi que nous souhaitons privilégier les mesures innovatrices en faveur des PME et un partenariat renforcé des Fonds structurels avec la Banque Européenne d'Investissement. Il faut aussi accentuer l'anticipation des mutations industrielles et du travail en donnant une priorité au soutien des catégories les plus touchées et des actions innovatrices. Enfin, nous devons, dans ce contexte, favoriser les initiatives locales de développement et d'emploi. La Commission s'assurera particulièrement de ces priorités et de la coopération avec la BEI dans les programmes nouveaux ou révisés.

La pleine efficacité des réformes du système d'emploi comme celle des démarches innovantes des entreprises dépend de la mobilisation des acteurs publics et privés à l'échelle territoriale appropriée. Nous ne voulons pas créer de structures nouvelles. Mais il faut initier et développer une dynamique politique au niveau des territoires autour d'objectifs économiques et de création d'emplois réalistes. Le Conseil européen de Florence devrait donner le coup d'envoi politique à un processus de sélection des régions ou villes pilotes candidates à s'engager dans un pacte territorial d'emploi. L'objectif serait d'identifier d'ici le Conseil européen de Dublin dans chaque Etat membre un nombre significatif de villes ou régions susceptibles d'illustrer l'exemplarité d'une mobilisation territoriale.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, en résumé, nos ambitions formulées dans le Pacte de Confiance pour l'Emploi. Je suis convaincu que ces ambitions sont à la hauteur des défis auxquels nous devons faire face. Je suis tout aussi convaincu qu'il n'y a pas d'échappatoire et qu'une politique de l'autruche devant le problème essentiel de notre société qui est le chômage serait catastrophique. J'en appelle donc à tous nos gouvernements, aux partenaires sociaux à tous les niveaux, à toutes nos institutions de prendre leurs responsabilités et de jouer leurs rôles respectifs, chacun à son niveau. Par conséquent, à Florence, je demanderai aux chefs d'Etat et de gouvernement d'approuver notre approche au plus haut niveau, de prendre les premiers engagements et de donner les impulsions nécessaires pour qu'ils puissent, lors du Conseil européen de Dublin, enregistrer des pas concrets de la mise en œuvre du Pacte.

Si j'ai choisi de vous donner à vous, membres du Parlement européen, la primauté de la présentation de nos propositions, c'est en reconnaissance du rôle primordial qui est le vôtre. Le Pacte a pour ambition de servir les citoyens dont vous êtes les élus.